



FFFA

Service émetteur :
DTN

Directive Technique Nationale

**Développement des catégories jeunes
dans la discipline Cheerleading**

Saison 2018-2019



La Direction Technique Nationale a pour mission de développer la discipline cheerleading dont elle a la délégation.

Elle doit donc faire en sorte que le nombre de licenciés augmente afin de la consolider et de l'inscrire durablement dans le paysage sportif national, mais aussi faire évoluer le niveau technique de ses cadres et de ses sportifs.

Pour la **saison 2018-2019**, un club de cheerleading affilié* à la FFFA qui inscrit en championnat une équipe en Senior Elite, a pour obligation de compter dans l'effectif de son club :

- En U11 : 6 athlètes minimum non surclassés
- En Juniors : 9 athlètes minimum non surclassés

Ces catégories ne sont pas obligées de se présenter en championnat de France, mais doivent être encadrées par des entraîneurs diplômés conformément au tableau validé pour chaque saison.

Cette obligation ne porte que sur l'engagement des équipes en championnat de France, qualifications comprises.

La participation individuelle à la sélection nationale n'est pas sujette à cette directive.

Convaincue que le développement des sections « jeunes » passe par les organisations dévouées à la pratique jeune : Bows, plateaux, stages, rencontres inter-clubs et ligues, la Direction Technique Nationale suivra de près la tenue de ces organisations et missionnera ses CTRF et référents cheerleading au sein des ligues afin d'accompagner et de coordonner si besoin ces rencontres jeunes.

Pour **2019-2020**, cette obligation de développement des sections jeunes s'étendra à tous les clubs désireux de s'engager en championnat de France senior de niveaux N3, N2 et N1.

De même, les obligations pour les équipes « élite » porteront aussi sur les catégories U8.

Il convient donc pour les clubs qui n'auraient pas entamé une démarche de développement des sections jeunes de l'anticiper.

* : Pour la saison 2018-2019, une exception sera appliquée pour les clubs universitaires. Le développement des catégories jeunes des clubs issus de la FFSU mais affiliés à la FFFA pour participer au championnat de France, sera géré au travers de la future convention entre les deux fédérations sportives.